

LES PLAFONDS DE RESSOURCES LOCATIFS

AU 1^{ER} JANVIER 2022



Les logements sociaux et intermédiaires sont encadrés par des normes locatives spécifiques.

Pour un logement financé, depuis le 1^{er} janvier 2015, avec le PLI (Prêt locatif intermédiaire), le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés ci-dessous qui varient en fonction de la composition familiale et du secteur géographique.

LI 2015

(pour les logements financés depuis le **01/01/2015**)

Catégories de ménage	Zone A bis (en €)		Zone A (en €)		Zone B1 (en €)		Zone B2 et C (en €)		DROM (en €)	
	Plafond	Ressources	Plafond	Ressources	Plafond	Ressources	Plafond	Ressources	Plafond	Ressources
1 personne seule	39 363	3 645	39 363	3 645	32 084	2 971	28 876	2 674	29 079	2 693
2 personnes sans personne à charge	58 831	5 447	58 831	5 447	42 846	3 967	38 560	3 570	38 834	3 596
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge	77 120	7 141	70 718	6 548	51 524	4 771	46 372	4 294	46 700	4 324
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge	92 076	8 526	84 708	7 843	62 202	5 759	55 982	5 184	56 377	5 220
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	109 552	10 144	100 279	9 285	73 173	6 775	65 856	6 098	66 320	6 141
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	123 275	11 414	112 844	10 449	82 465	7 636	74 219	6 872	74 742	6 921
Par personne supplémentaire	+ 13 734	+ 1 272	+ 12 573	+ 1 164	+ 9 200	+ 852	+ 8 277	+ 766	+ 8 342	+ 772

Ressources prises en compte

Plafonds de ressources annuels (montants indiqués en gras) : à comparer au revenu fiscal de référence N-2 du ménage. **En 2022**, prendre en compte le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence du ménage indiqué(s) en ligne 25 du(des) **avis d'impôt 2021** sur les **revenus de l'année 2020**.

Autres montants (en 2^{ème} colonne de chaque zone géographique) : estimation des ressources mensuelles par catégorie de ménage calculée sur la base du revenu fiscal de référence N-2 avant un abattement fiscal de 10%. Ce montant vous est donné à titre indicatif, le plafond annuel libellé en gras en 1^{ère} colonne constituant le seul élément de référence réglementaire.

Zones géographiques

Zone A bis : Paris et 76 communes d'Île-de-France.

Zone A : Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français et autres zones très tendues dont Lille, Lyon, Marseille, Montpellier et leurs agglomérations.

Zone B1 : Agglomérations de plus de 250 000 habitants, pôles de la grande couronne parisienne, pourtour de la Côte d'Azur et quelques agglomérations au marché tendu.

Zone B2 : Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes périphériques des secteurs tendus (grande couronne parisienne, zones littorales ou frontalières, Corse).

Zone C : reste du territoire.

DROM : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte.

Pour connaître la zone géographique,
un outil de recherche est à votre disposition sur actionlogement.fr

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

actionlogement.fr  [@Services_AL](https://twitter.com/Services_AL)

ActionLogement 